

Les Nouvelles de Bourg-la-Reine

numéro 12 - mai 2005



EDITORIAL

Un peu de hauteur

Fallait-il un référendum sur le traité constitutionnel ?

Incontestablement : oui. Le Parti socialiste avait déjà montré la voie en organisant une vaste consultation en son sein, à l'automne dernier. Ce riche débat avait débouché sur un vote des adhérents largement favorable au traité. Appuyé sur ce vote, le Parti socialiste vous appelle à voter « oui » le 29 mai prochain. L'Europe mérite qu'on privilégie toujours la carte de la démocratie, celle du vote, car c'est respecter l'intelligence du citoyen, c'est mettre, enfin, la question européenne au cœur du débat, c'est préparer l'appropriation de l'espace européen par les Européens eux-mêmes. Ce référendum doit être l'occasion pour les Français de prendre conscience qu'ils sont aussi des citoyens de l'Europe.

Mais dans une campagne où l'invective l'a quelquefois emporté sur l'analyse sereine, et aussi pour rendre compte d'un texte difficile à lire car complexe et austère vu sa nature, nous avons voulu prendre un peu de hauteur. Comment ? En donnant la parole à deux grandes personnalités, à savoir Robert Badinter, sénateur des Hauts-de-Seine, et Jacques Julliard, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*.

À Bourg-la-Reine aussi, sur le terrain de la vie locale, nous invitons à la réflexion et à l'action. Ainsi, *les Nouvelles de Bourg-la-Reine* ouvrent le dossier des impôts locaux. La première partie, ici présentée, est consacrée aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales. On y constate en particulier combien l'État leur impose des règles que lui-même ne respecte pas. La deuxième partie, à paraître dans le prochain numéro, traitera directement de la politique fiscale à Bourg-la-Reine.

La beauté de l'action publique, c'est à la fois rendre compte des mille événements de la vie quotidienne (lire la page « Echos des quartiers ») et fournir les clés de compréhension. Démocratie de proximité et respect du citoyen pour permettre à tous d'agir en connaissance de cause dans la cité. Tel est notre objectif.

Denis Peschanski

P
A
R
T
I

S
O
C
I
A
L
I
S
T
E

Je souhaite prendre contact avec le Parti socialiste de Bourg-la-Reine

NOM Prénom

ADRESSE

Téléphone Profession (facultatif)

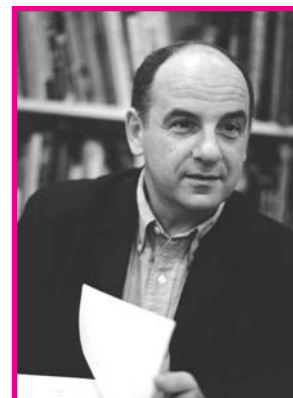
Courrier électronique

Date

Signature

à retourner au Parti socialiste B.P. 13 92340 BOURG-LA-REINE

ou téléphoner au 06 76 56 13 01



Le OUI de Robert Badinter

Robert Badinter nous livre ici ses réflexions sur le référendum européen du 29 mai prochain. C'est toujours avec un grand intérêt que nous lisons et écoutons celui qui sut toujours mettre les grandes valeurs de la République et de la Justice au-dessus de tout. Nous retrouvons avec plaisir cet ami des Réginauburgiens qui avait déjà accepté de présider le comité de soutien du candidat socialiste aux dernières élections cantonales.

La peur du mot « constitution »

La question que chacun doit se poser en priorité est : le traité constitutionnel qui nous est proposé est-il meilleur que le traité de Nice. À question simple, réponse d'évidence : dès lors qu'au terme de cet examen, il en va ainsi, il faut voter oui. Toute autre réponse serait déraisonnable et préjudiciable à l'Europe et à la France.

Il y a un usage abusif du terme de Constitution. Aux oreilles françaises, le mot de Constitution évoque un texte solennel, expression de la souveraineté du peuple, qui définit l'organisation des pouvoirs de l'État. Or le texte qu'on baptise Constitution est un traité entre États. Il ne crée pas un État fédéral européen à l'image des États-Unis d'Amérique. Il ne s'agit que d'un nouveau traité conclu entre les États membres de l'Union pour mieux faire fonctionner ses institutions et réaliser ses objectifs.

Un traité idéal ? Non, mais un traité de progrès

Le traité ne correspond pas totalement au texte idéal dont chacun peut rêver... Mais la première partie – celle qui est consacrée aux institutions de l'Union – améliore indiscutablement son fonctionnement. Elle institue un président du Conseil européen, instance suprême de l'Union, qui aura vocation à incarner l'Union aux yeux du monde – ce qui est un progrès sensible. Un ministre des Affaires étrangères de l'Union aura dorénavant en charge la diplomatie et la représentation internationale de l'Union. Compte tenu du poids économique et démographique de l'Union européenne – 450 millions d'habitants –, la voix de la diplomatie européenne sera mieux entendue. Le progrès le plus sensible de la démocratie s'inscrit au niveau du Parlement européen. Ses pouvoirs sont renforcés, notamment la législation européenne devra être communément soumise à la codécision, c'est-à-dire adoptée par le Parlement et par le Conseil des ministres qui représentent les intérêts des États membres de l'Union. C'est un renforcement de la démocratie dans l'Union. En outre, le traité apporte des améliorations importantes à l'État de

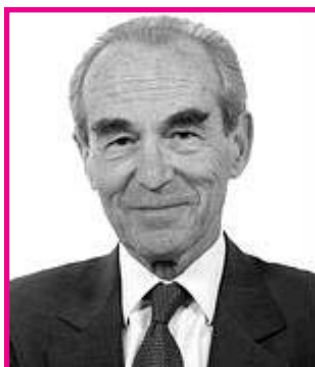
droit dans l'Union. Surtout, la charte des droits fondamentaux, intégrée dans la partie II du traité constitutionnel, aura valeur juridique, ce qui représente un progrès important.

Les progrès sont aussi notables sur le terrain social. Si la confédération européenne des syndicats s'est prononcée en faveur de la ratification du traité, c'est qu'elle a notamment mesuré qu'on allait, grâce à la charte, assister au développement d'un droit social européen, par la voie juridictionnelle. Pour résumer, par-delà ces controverses, je dirais que donner à chaque citoyen de l'Union la garantie que ses droits fondamentaux – y compris de nombreux droits sociaux – devront être respectés par les organes de l'Union constitue une avancée essentielle du traité. Elle justifie à elle seule qu'on vote oui au référendum.

Le « non » constituerait un recul

En effet, ceci reviendrait à écarter tout ce qui constitue un progrès et à conserver ce que les opposants au traité dénoncent. C'est jouer à gribouille. Préférons-nous le *statu quo* que tout le monde dénonce ? Souhaitons-nous conserver le traité de Nice dont nul n'ignore les lacunes et les défauts ? Gare à la fascination de la crise européenne ! Ne nous leurrions pas : la négociation, comme toujours, sera une négociation d'État à État. Et si les Français disent non, on restera « scotchés » au traité de Nice et on aura perdu tout ce qui, dans le texte du traité, constitue des progrès institutionnels ou renforce les garanties des citoyens, notamment sur le plan social.

Le non causerait à la France une double perte d'influence au sein de l'Union ; d'avant-garde de la construction européenne, la France régresserait à l'arrière-garde ; mais en termes de pouvoir au sein de l'Union, nous serions également perdants. Selon la règle édictée à Nice, la France, au Conseil, représente environ 9 % des voix. Avec le traité constitutionnel, notre pays passe à 13 ; s'agissant du couple franco-allemand, nous atteindrions 31 %, et les six pays fondateurs représenteraient 49 % des voix (contre 37 % selon Nice) au sein du Conseil. Nice a créé une situation préjudiciable à la France. Le traité constitutionnel redonne à la France, au couple franco-allemand et aux fondateurs toute leur place dans l'Union européenne. Encore les Français doivent-ils vouloir toujours l'assumer. Et tout en votant oui, déjà préparer, avec leurs plus proches partenaires, de nouvelles avancées de l'Union européenne. Ces progrès-là, le non leur barrerait la voie, car quels alliés trouverions-nous alors au sein de l'Union européenne quand on voit notamment que la totalité des partis socialistes de l'Union ont choisi le oui ?



Le OUI de Jacques Julliard

Chacun connaît le talent d'écriture et la hauteur de vue de Jacques Julliard, directeur délégué de la rédaction du Nouvel Observateur et historien. Chacun sait aussi qu'il est Réginaurburgien, car il s'est à plusieurs reprises exprimé sur la vie locale et qu'il nous a soutenus dans nos actions. Qu'il soit remercié d'avoir synthétisé ses analyses sur le prochain référendum. Pour nous et pour vous.

Je ne crois pas qu'un seul électeur se décidera le 29 mai en vertu d'un examen comparable qui mettrait d'un côté les aspects positifs du texte, de l'autre les points négatifs. La prise de décision est toujours un exercice mystérieux qui combine en chacun de nous le rationnel et le passionnel. Mille mauvais prétextes n'ébranlent pas une seule bonne raison : cela est vrai chez les partisans du non comme chez ceux du oui.



Et si l'on parlait vraiment du texte

Pour avancer, voici deux propositions sur lesquelles je voudrais que nous réfléchissions ensemble. La première porte sur le texte, la seconde sur le contexte.

Si nous disons oui, perdons-nous quelque chose? Non !

Si nous disons non, perdons-nous quelque chose? Oui !

Il est assez étrange que le contenu politique du traité, qui permet de réparer les erreurs commises à Nice, donne lieu à si peu d'empoignades. Faut-il en conclure qu'il est totalement satisfaisant ? Je me garderai bien d'aller jusque-là. Mais l'institution d'un président du Conseil européen, désigné pour deux ans et demi, ainsi que d'un véritable ministre des Affaires étrangères, va dans le bon sens. On est en outre sorti du capharnaüm institutionnel de Nice en adoptant pour les votes une majorité qualifiée assez simple et compréhensible : 55 % des États représentant 65 % de la population. Enfin le renforcement du Parlement européen est une bonne nouvelle pour tous ceux qui craignent la techno-bureaucratie bruxelloise.

Tout cela est apparemment positif pour tout le monde. Les reproches se sont donc concentrés sur sa dimension économique et sociale.

Trop libérale, cette Constitution ?

Le reproche principal adressé au projet par ses adversaires est d'être d'essence libérale. C'est la fois très vrai et

très faux. Cela est très vrai, au sens où le libéralisme consiste en la création d'un marché intérieur commun. À l'origine, on parlait, ce n'est pas fortuit, non d'Union européenne, mais de Marché commun.

Dont acte. En revanche, le mot libéralisme a acquis dans le débat actuel un sens élargi, il porte polémique. Il désigne alors deux choses : le marché extérieur et la nature de l'activité économique. Rien en effet n'interdit, dans le texte du traité, un grand marché intérieur parfaitement

libéral d'appliquer pour son commerce extérieur, avec le reste du monde, une politique protectionniste, taxant lourdement les importations. Aujourd'hui, les autorités européennes et les États membres sont au contraire partisans du libre-échange, parce qu'ils pensent que le dynamisme de l'Union européenne, zone fortement exportatrice, a plus à y gagner qu'à y perdre. Mais il s'agit d'un choix conjoncturel, qui peut être à tout moment remis en cause par l'Union, selon le comportement de ses partenaires à l'échelle mondiale.

L'autre usage critique du libéralisme concerne les privatisations. De ce point de vue, le texte de la Constitution est en progrès par rapport à l'esprit européen actuel, parce qu'il reconnaît explicitement la place et le rôle des services publics.

Pas assez sociale ?

Sans qu'il soit possible d'entrer dans les détails, constatons que sur le plan des textes la Constitution est une formidable avancée dans le domaine des droits sociaux, et va bien au-delà de la Constitution française en ce qui concerne notamment le syndicalisme et le droit des travailleurs, la non-discrimination, l'égalité entre femmes et hommes, la protection contre les licenciements. D'où le oui de la Confédération européenne des Syndicats (CES) et de la quasi-totalité de ses membres.

Parlons maintenant du contexte.

Allons-nous transformer ce référendum en plébiscite contre le pouvoir ?

Il y a d'abord un fort mécontentement des Français sur la façon dont ils sont gouvernés. Cela n'a rien d'original : connaissez-vous des périodes, excédant quelques mois, où les Français aient été contents de leur gouvernement ? Je les cherche en vain. Moyennant quoi ils s'empressent de transformer tout référendum en plébiscite contre le pouvoir.

Le OUI de Jacques Julliard

À ces raisons générales et constantes s'en ajoute une autre, qui dure depuis trente ans : l'incapacité des gouvernements successifs à faire baisser le chômage. À l'exception du gouvernement Jospin : mais on ne saurait dire que les Français lui en aient été reconnaissants.

Il faut donc, je crois, aller plus loin, plus profond. La persistance en France d'un fort taux d'euro-scepticisme, est liée à l'existence d'une classe moyenne très nombreuse, très influente et très inquiète sur son avenir. Cette France d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants, de salariés à statut, de petits et moyens fonctionnaires, vit depuis des années dans la hantise de l'avenir. Ces catégories se sentent menacées par des mutations économiques et sociales rapides, dont la mondialisation mais aussi la construction européenne sont devenues le symbole.

Toutes ces inquiétudes doivent être prises en compte ; la France paie aujourd'hui au prix fort une structure sociale très diversifiée, qui a été longtemps sa fierté.

Quelles seraient vraiment les conséquences du non ?

À n'en pas douter, l'Europe finirait par se relever des conséquences d'un échec. Elle y mettrait du temps, car à 25 rien n'est simple, mais elle s'en relèverait. Tout simplement parce que l'Europe est devenue un bien précieux, convoité par les plus sceptiques eux-mêmes. Il est probable cependant que les plus libéraux, partisans d'une Europe minimale, comme l'Angleterre et la Pologne, triompheraient. En vérité, l'Europe perdrait des années; elle serait contrainte d'abandonner aux États-Unis toute responsabilité en matière de défense et de politique étrangère ; mais elle continuerait. Elle serait définitivement une grande Suisse, avec des alpages, des usines à chocolat et même des Airbus, mais elle continuerait.

Celle qui souffrirait le plus du non de la France ne serait pas l'Europe, ce serait la France elle-même. Et cela pour deux raisons. La première relève de la politique intérieure. Une victoire du non s'accompagnerait d'un formidable coup de barre à droite. Car la signification du vote, elle, ne serait pas douteuse : la France aurait choisi l'isolement, le protectionnisme, le repli sur soi, par peur de l'ouverture et de la concurrence étrangère. Qui donc serait capable de donner un contenu à cela, sinon ceux dont c'est le programme depuis trente ans ?

Le non français ferait un seul vainqueur : George Bush

La seconde raison touche la politique étrangère. Une France qui dirait non perdrait ses alliés. En Europe, elle en a trois : l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique. Aucun des trois ne comprendrait ce choix de la part du pays de Jean Monnet et de Jacques Delors, de Robert Schuman et de François Mitterrand. Non seulement la France serait rayée de la carte diplomatique pour une dizaine d'années, non seulement l'Europe ultralibérale triompherait, mais le non français ferait un seul et grand vainqueur : George Bush.

Voilà que serait enfin abattu le seul obstacle, et reconnu comme tel, à l'hégémonie américaine. En matière de défense et de diplomatie, d'environnement comme de justice internationale, d'OMC comme d'ONU, d'unilatéralisme et de monopolarité, la route serait complètement dégagée pour les conceptions, je ne dis pas de l'Amérique, mais de George Bush lui-même.

Les États-Unis d'Europe, c'est la meilleure façon de désigner notre avenir

À l'intérieur du camp du oui, il y a une certaine idée du devenir français, sans lequel il n'y a place que pour le déclin. La France des Trente Glorieuses fut d'abord, ne l'oublions pas, la France de l'ouverture sur l'Europe et sur le monde. Or, si nous n'y prenons pas garde, nous allons entrer dans le nouveau siècle à reculons. Nous allons manquer l'ère de l'économie du savoir. Nous allons lentement nous abêtir.

Et plus encore peut-être nous affaiblir. L'Europe, c'est la paix. L'Europe, c'est la liberté. L'Europe, c'est la prospérité. Je ne dis pas cela comme un slogan ; je le dis comme un constat. Aucun autre ensemble à travers le monde n'est en état de nous disputer ce triple leadership. Sachons qu'aucune n'est un acquis définitif. Nous devons défendre les conquêtes européennes comme une partie désormais inaliénable du patriotisme français. C'est par celui-ci que je veux terminer. Ce que la France représente pour nous, et peut-être même pour les autres, l'Europe seule aujourd'hui est en état de nous le garantir. Nous sommes encore loin du but, celui des États-Unis d'Europe, qui sont la meilleure façon de désigner notre avenir. Il leur manque encore souvent les moyens de leur ambition. L'avenir n'est jamais écrit. Mais si par malheur l'Europe devait manquer son but, je ne voudrais pas que les historiens de demain puissent écrire un jour que la faute en incombe en fait au pays qui l'a inventée.

Echos des quartiers

Circulation (suite)

Le dossier du plan de circulation des bus sur la N.20 reste en l'état. Cela nous promet un capharnaüm spectaculaire : rappelons qu'outre une circulation à double sens qui va embouteiller le boulevard Joffre en mettant, dans le flux des voitures, plusieurs lignes de bus qui se trouvent actuellement sur voie réservée, le système choisi de rotation des bus dans la gare routière multipliera les nuisances en bordure d'un ensemble d'immeubles. Nous avons proposé des solutions alternatives : nous savons aujourd'hui qu'un rapport de la DDE (direction départementale de l'équipement) en a étudié une et a confirmé qu'il n'y avait pas d'obstacle technique, mais que cela avait un coût, bien sûr. Pourquoi ce rapport n'est-il pas rendu public ?

Commerces

Les commerces du boulevard Joffre survivront-ils à ces transformations ou rejoindront-ils la longue liste de ceux qui ont disparu ? Quant à la rue Roeckel, elle devra subir les conséquences de la dernière idée du maire : le mercredi et le samedi, elle servira aux camions du marché pour le déchargement, tôt le matin, et le chargement, le midi après le marché.

Aménagement des rues

Vous habitez une rue en mauvais état et vous aviez entendu dire qu'elle allait être refaite. Oui, certainement, mais dans longtemps, très longtemps... La liste est la même depuis cinq ans : rue Oger (un an de retard prévu), rue Elie Le Galais (la concertation commence et les travaux sont annoncés pour 2006, au lieu de... 2003), rue Aristide Briand (rien à l'horizon 2005 malgré les demandes des riverains qui souhaitent en particulier sécuriser l'itinéraire des enfants jusqu'à l'école de la Faïencerie, projets précis à l'appui). Et il faut parfois défaire ce qui a été fait. Prenez la rue Mirebeau, refaite il y a deux ans : elle a dû être défoncée en sa partie supérieure car on n'avait pas prévu les travaux sur les égouts de la rue du 25 août, laquelle... devra être défoncée à nouveau quand on décidera d'enterrer les lignes électriques. Quel gâchis !

La Poste : mais pour qui nous prend-on ?

Quand va-t-on enfin résoudre la question de la Poste de Bourg-la-Reine ? Attentes inacceptables, y compris aux heures creuses car, en ce cas, on réduit le nombre de guichets. Une ou deux chaises seulement pour les personnes âgées qui attendent. Inaccessibilité pour les personnes à mobilité réduite. C'est stupéfiant tant ces dysfonctionnements sont flagrants. Et une mauvaise nouvelle en prime : compte tenu des difficultés de localisation, la Poste a décidé de concentrer les opérations de tri à Fontenay-aux-Roses. Résultat : le courrier arrivera nécessairement moins vite et les commerçants ressentiront le manque à gagner avec le départ des employés du tri. Le maire avait à donner son avis ; il a laissé faire.

Du nouveau sur l'hôtel artisanal

L'Hôtel artisanal va voir le jour. Avec du retard lui aussi, mais nous avons l'habitude. Le projet est intéressant et il répond à un besoin. À ce jour, nous nous inquiétons de la sortie des véhicules qui doit se faire au niveau du carrefour Bièvre-République-Oger. On nous parle de modification du phasage des feux pour fluidifier la circulation. Retenons que chaque voie devra être traversée en deux temps car des vire-à-gauche et vire-à-droite se rajoutent. Danger pour tous, mais plus encore pour les enfants et les personnes âgées. Une autre solution est possible en décalant l'ouverture plus près du cimetière, et en associant l'entrée de l'hôtel artisanal à celle des services techniques.

Exemple à suivre

Deux opérations immobilières ont été lancées dans le nord de la ville. Contrairement à l'habitude, le promoteur a décidé de consulter, avant leur réalisation, les riverains et les associations de quartier concernés ; et il a écouté leurs remarques. C'est là bien sûr le résultat d'un travail de longue haleine des associations regroupées depuis longtemps en fédération sur Bourg-la-Reine et toujours vigilantes à protéger l'environnement. Mais il faut reconnaître ces nouvelles manières, qui doivent servir de modèle.

Plus républicain que moi, tu meurs !

Notre voisin antonien Patrick Devedjian, ministre délégué à l'industrie, est aussi ministre de tutelle de La Poste. À ce titre, depuis le 13 juillet 2004 il a imposé de remplacer, sur les timbres-poste, la mention « République française » ou « RF » par « France » tout court (voir ci-contre deux « anciens » timbres et un « devedjianesque »). Selon lui (d'après le *Nouvel Obs*), RF pourrait induire en erreur les utilisateurs en leur faisant prendre RF pour *République finlandaise* : c'est faire prendre, aux « gens d'en bas » chers à son chef Raffarin, les vessies pour des lanternes ! Ce changement, cette non-référence à la République, est en fait une simple recommandation, et non une obligation, de l'Union postale universelle, émise en 1978, et peu appliquée en dehors de la France. En l'appliquant, M. Devedjian suit Napoléon III, Pétain et Giscard d'Estaing, qui avaient fait eux aussi supprimer la référence républicaine. En 1981, François Mitterrand avait fait rétablir la mention républicaine sur les timbres. Mais c'était trop pour le ministre !



DOSSIER IMPÔTS LOCAUX

1^{ère} partie : Les relations financières entre l'État et les collectivités locales

Le 30 mars dernier, le conseil municipal de Bourg-la-Reine votait le budget de la commune pour 2005 investissement et fonctionnement et les taux des impôts directs communaux que le percepteur vous invitera à payer à l'automne prochain.

À des dates voisines, les autres collectivités locales auxquelles vous payez des impôts le département des Hauts-de-Seine, la région Île-de-France et, depuis 2004, la communauté d'agglomération dont fait partie Bourg-la-Reine ont voté leur budget 2005 et les taux des impôts directs qu'ils prélèvent seuls ou ensemble, et que nous paierons, en même temps que les précédents, en un seul versement.

Le 4 avril dernier au plus tard, nous adressions au centre des impôts situé à Sceaux, dont nous dépendons, notre déclaration de revenus : elle servira de base au fisc pour fixer le montant de l'impôt sur le revenu, que nous réglerons au même percepteur, mais pour l'État cette fois, en septembre prochain, par application de taux votés par l'État en même temps que le budget 2005.

Cette simultanéité a un sens : en votant le budget, État et collectivités locales se fixent un montant à dépenser en un an. En votant les taux des impôts, les mêmes déterminent les sommes qu'ils nous demandent chaque année pour couvrir en partie ces dépenses.

La plupart d'entre nous sont à la fois contribuables de l'État et des trois collectivités locales percevant des impôts directs : région, département, commune. Mais les règles du jeu ne sont pas les mêmes. C'est ce que nous voudrions rappeler ici avant, dans un numéro à venir des *Nouvelles de Bourg-la-Reine*, d'examiner attentivement avec vous les choix, en matière d'impôts locaux, de la municipalité dirigée de tout temps par la droite, et depuis dix ans par M. Chevreau et son équipe.

1. En matière budgétaire, l'État donne le mauvais exemple :

Ceci est vrai pour l'équilibre budgétaire

Chacun de nous sait qu'il doit veiller à ne pas dépenser plus qu'il ne gagne, en tous cas sur moyenne ou longue période.

Pour les collectivités territoriales, cela signifie qu'un budget doit être voté en équilibre et être « sincère ». La loi fondatrice de la décentralisation celle du 2 mars 2002 énonce le principe, édicte les garde-fous, sanctionne les dysfonctionnements : la Chambre régionale des comptes et le Préfet ont les pouvoirs de contraindre une commune à l'équilibre, soit en diminuant les dépenses, soit en accroissant les recettes et notamment les impôts. À Bourg-la-Reine, cela ne s'est jamais produit.

Rien de tel pour l'État : celui-ci vote régulièrement son budget en déséquilibre sans qu'existe aucune procédure pour le contraindre à l'équilibre. Chacun voit, depuis 2002, le peu de cas que font Chirac et Raffarin des engagements du pacte de stabilité européen. Le « déficit public » ne devrait pas dépasser 3 % du P.I.B., ou produit intérieur brut : en 2004, il a été de 3,7 %.

Or, le déficit public est l'addition des déficits de l'État, des collectivités locales, des régimes sociaux au sens large, et des organismes publics. Tandis que leur part dans ce déficit public global a été de 2,2 milliards d'euros, la part de l'État atteignait 51,5 milliards d'euros.

Ceci est encore plus vrai de la dette publique

Pour combler le déficit, et c'est nécessaire pour régler les dépenses, l'État doit trouver de l'argent ailleurs, auprès de prêteurs nationaux et internationaux. Cela constitue la « dette publique ». Ce qui, bien sûr, a un coût : l'intérêt et l'argent emprunté (le « capital ») doit être remboursé.

Comme il y a chaque année un déficit à financer par emprunt, le montant de la dette s'accroît et, parallèlement, le montant des intérêts à payer, qui pèse de plus en plus lourd dans le budget.

Deux chiffres :

- en 1995, sous le gouvernement Balladur, le montant de la dette a atteint 1000 milliards de francs

en 2005, sous le gouvernement Raffarin, il a atteint 1000 milliards d'euros, soit 17 000 euros par Français, ou près de 66 % du P.I.B., alors que le plafond du pacte de stabilité est de 60 %.

C'est-à-dire qu'en dix ans le montant de la dette a été multiplié par 6,5, ce qui est proprement faramineux, ou « abracadabrantesque » si vous préférez. Nos enfants et petits-enfants, qui en supporteront longtemps la charge financière, peuvent remercier Chirac.

- dans le budget 2005, le déficit voté est de 55 milliards d'euros, et les intérêts de la dette publique de plus de 40 milliards.

La « marge de manœuvre » budgétaire de nos gouvernants se réduit chaque année comme peau de chagrin. Mais ce sont eux qui se sont ainsi étranglés et portent la seule responsabilité de cette situation. Les électeurs que nous sommes feraient bien de ne pas l'oublier lors des prochaines élections présidentielle et législatives.

En face de cela, les collectivités locales sont un modèle de bonne gestion. D'abord parce que, quand elles empruntent, ce n'est pratiquement jamais pour combler un déficit de fonctionnement, mais pour investir, c'est-à-dire créer des équipements collectifs au service d'une, voire deux générations. Si leur dette s'est accrue en valeur absolue, elle s'est stabilisée en pourcentage du P.I.B. à 8 - 9 % (contre 66 % pour l'État). Le coût des intérêts annuellement payés aux prêteurs, minoré par la baisse régulière, depuis dix ans, des taux d'intérêts, a diminué corrélativement. Ceci est vrai sur le plan national, mais aussi à Bourg-la-Reine, comme le montre le tableau suivant concernant les « charges financières » exprimées en pourcentage des dépenses de fonctionnement :

Année	Ensemble des collectivités locales	Bourg-la-Reine	Communes des Hauts-de-Seine de 10 000 à 20 000 hab.
1995	8,4 %	3,7 %	7,6 %
2003	4,7 %	1,69 %	4,49 %

Il y a donc aujourd'hui, en matière d'emprunts, une « marge de manœuvre » des collectivités locales qui n'existe plus au niveau national. C'est particulièrement vrai à Bourg-la-Reine, où cela reflète surtout la frilosité de l'actuelle majorité municipale devant les nouveaux investissements. Et pourtant, moins on investit, moins on prépare l'avenir.

DOSSIER IMPÔTS LOCAUX

2. L'État encadre de plus en plus la gestion financière des collectivités locales.

La polémique sur les effets « pervers » de la décentralisation s'est amplifiée avec la dernière loi Raffarin : des domaines antérieurement gérés par l'État sont transférés aux collectivités locales, cela s'appelle les transferts de compétences, avec des recettes que celles-ci trouvent insuffisantes.

Mais, bien avant cette source de contestation, l'autonomie de la gestion financière des collectivités locales a été de longue date encadrée par l'État.

Nous ne saurions épuiser le sujet en quelques lignes. On peut toutefois en donner quelques exemples significatifs :

L'État agit sur le montant des dépenses des collectivités locales

Leur domaine d'intervention est fixé par la loi, c'est-à-dire un vote du parlement. Ceci a été vrai, dans les années 1980, pour les bâtiments des collèges (départements) et des lycées (régions). Ceci a été vrai dans les années 1990, pour le RMI, d'abord pour le coût de l'insertion, puis aujourd'hui en totalité. Ceci est vrai, depuis 2002, pour l'A.P.A. (allocation personnalisée d'autonomie) qui concerne les situations de « dépendance », et le sera à partir de 2006 pour les personnels des établissements d'enseignement secondaire, les « T.O.S. » ou techniciens et ouvriers de service.

Ces transferts entraînent des coûts directs (le montant des dépenses concernées) et indirects : la collectivité locale doit embaucher du personnel pour gérer ces dépenses nouvelles, par exemple les régions pour les dizaines de milliers de « T.O.S. » qui leur sont transférés, alors qu'à ce jour elles ne géraient la carrière que d'un petit nombre d'agents. Ainsi, en Île-de-France, 10 000 agents vont s'ajouter aux 1000 déjà en fonction, d'où des effectifs décuplés à gérer.

Certes, l'État transfère aussi des recettes : c'est sur leur montant qu'il y a aujourd'hui polémique et, au niveau national, le Parti socialiste en critique l'insuffisance. Nous nous contenterons ici de rappeler deux exemples incontestables :

- Le service rendu par les collectivités locales est bien meilleur que celui rendu par l'État, ce qui se traduit dans le montant des dépenses. Avant 1985, l'État entretenait mal les bâtiments d'enseignement secondaire. Départements et régions ont fait dix fois plus et dix fois mieux, mais au prix de dépenses bien plus élevées.

- L'État a créé, en 2002, l'A.P.A., mise à la charge des départements, en prévoyant des recettes insuffisantes. Un ouvrage auquel collabore, à titre d'expert, Philippe Laurent, maire de Sceaux, évalue l'évolution du coût net de cette allocation (c'est-à-dire après défalcation des recettes) à :

2002 : 1,2 milliards d'euros

2003 : 2 milliards d'euros

2004 : 2,4 milliards d'euros

Comment le financer sans majorer nos impôts départementaux ?

- Le montant des dépenses dépend aussi de décisions prises par d'autres que les collectivités locales, et notamment par l'État.

Ceci est vrai pour les dépenses de personnel : l'État fixe les « grilles » des rémunérations pour tous les agents publics, les siens comme ceux des collectivités locales. Il fixe les conditions

de travail (des 35 heures au fameux « lundi de Pentecôte » que Raffarin voudrait désormais travaillé et non plus férié). Il fixe les charges sociales pour les employeurs que sont les collectivités locales, en décidant de l'accroissement des taux de cotisation.

Ceci est vrai aussi du montant individuel des prestations sociales versées par les collectivités locales, qu'il s'agisse du RMI ou de l'A.P.A.

Mais l'État encadre aussi, voire plus sévèrement, les recettes locales

Il le fait d'abord en créant, modifiant ou supprimant des impôts. Tous nos impôts locaux ont été créés par l'État, pas par les collectivités locales. Jacques Chirac trouve aujourd'hui que la « taxe professionnelle » est un impôt imbécile. Oublie-t-il que c'est sur proposition de son gouvernement qu'elle a été créée il y a trente ans ? Un socialiste avait créé la « vignette » automobile il y a cinquante ans, un autre l'a supprimée il y a quatre ans, alors qu'elle était devenue, depuis 1982, une recette des départements.

C'est aussi l'État seul qui peut décider de l'importance des abattements, dégrèvements, exonérations accordés à certaines catégories de contribuables.

C'est lui qui décide de ce qui est soumis à l'impôt, c'est-à-dire, dans le jargon fiscal, de « l'assiette » ou des « bases ».

Deux exemples :

- à l'initiative du gouvernement Jospin, la taxe professionnelle, progressivement, n'a plus été payée sur les salaires versés mais sur les seuls investissements, ce qui évitait de pénaliser les entreprises de main-d'oeuvre et donc l'emploi.

- les « bases » de la taxe d'habitation que nous payons tous, et de la taxe foncière que paient les propriétaires, sont fixées par les services fiscaux de l'État. Savez-vous qu'elles n'ont pas été remises en cause depuis trente-cinq ans, par manque de courage des gouvernements successifs devant les changements qui en auraient résulté dans la répartition de la charge de ces deux impôts au sein de la population des contribuables ?

Enfin, l'État peut seul imposer des mesures de solidarité entre collectivités locales ayant des charges et ressources inégales, par des mécanismes de « compensation ». Jean-Pierre Fourcade, président du « comité des finances locales » siégeant au niveau national, évalue à près de la moitié des 58 milliards d'euros de dotations ou subventions versées par l'État en 2003 aux collectivités locales soit 27 milliards la part consacrée à la compensation et aux dégrèvements appliqués aux impôts locaux.

Alors, me direz-vous, nos élus locaux n'ont guère de pouvoir propre, et peu importe qui nous élisons. Ce serait une grave erreur de jugement : par le choix qu'ils font des dépenses qui ne leur sont pas imposées, par l'application locale qu'ils font d'une politique nationale, par les choix qu'ils font de privilégier un impôt par rapport à un autre, c'est-à-dire de favoriser ou matraquer différentes catégories de la population, ils manifestent leurs choix et leurs préférences et, croyez-nous, une équipe de gauche proposerait à Bourg-la-Reine une tout autre politique que celle de l'actuelle majorité municipale. Nous essaierons de vous le démontrer dans un prochain numéro des *Nouvelles de Bourg-la-Reine* en scrutant attentivement la fiscalité que nous imposent depuis dix ans M. Chevreau et son équipe.

P. CAMBON

5 raisons de voter OUI au référendum

1 - L'Europe sociale passe par le Oui

On dit de l'Europe qu'elle n'est qu'une économie, un marché, une monnaie. Le traité lui donne enfin un contenu social :

* **Des objectifs nouveaux sont fixés à l'Europe :** « plein-emploi, économie sociale de marché, lutte contre l'exclusion et les discriminations, justice sociale, cohésion territoriale, développement durable... ».

* **Les droits sociaux essentiels sont affirmés** (protection contre les licenciements abusifs, droit à l'information et à la consultation des travailleurs, droit à la sécurité sociale, limitation de la durée du travail,...). Chaque citoyen pourra saisir les tribunaux pour en faire respecter l'application. L'égalité entre femmes et hommes sera assurée en matière d'emploi, de travail et de salaire.

* **Un sommet social annuel** obligera les partenaires sociaux, la Commission et le Conseil à négocier sur l'emploi. Le traité reconnaît le rôle majeur des syndicats et de la négociation collective.

* **Les services publics sont garantis.** Leur financement par l'État comme par les collectivités locales sera possible, en dérogation aux règles de la concurrence.

* **En matière sociale et fiscale, les pays qui voudront avancer plus vite et plus loin** pourront constituer des « coopérations renforcées » pour harmoniser, par le haut, leur législation.

2 - Une Europe plus démocratique

On dit de l'Europe qu'elle donne trop de pouvoir aux technocrates. Le traité donne la première place aux institutions démocratiques :

* **Le président de l'Europe sera élu pour deux ans et demi sur la base d'un programme politique** et les décisions seront prises, le plus souvent, à la majorité et non à l'unanimité.

* **Est créé un gouvernement de la zone euro, en face de la Banque centrale européenne (BCE),** permettant de définir les grandes orientations économiques de l'Europe et de donner priorité à la croissance et l'emploi.

* **Le Parlement européen verra ses pouvoirs élargis :** il votera les lois européennes et le budget de l'Europe à égalité avec le Conseil européen. Il élira le président de la Commission qui sera responsable devant lui. Les élections européennes auront dans cette perspective une importance capitale.

* **Les parlements nationaux disposeront d'un droit d'opposition sur les lois européennes** chaque fois que l'Europe interviendra sur des sujets qui ne relèvent pas de sa compétence.

* **Un million de citoyens pourront prendre l'initiative d'une loi européenne.** Si ce droit existait déjà, une taxe sur les mouvements de capitaux (type « Tobin ») aurait, par exemple, fait l'objet d'un grand débat dans tous les pays d'Europe.

3 - Une Europe plus forte

On dit de l'Europe qu'elle manque de puissance par rapport aux États-Unis. Le traité donne enfin à l'Europe une politique étrangère et de sécurité au service de la paix :

* **Un ministre des Affaires étrangères de l'Europe est créé.** L'Europe pourra ainsi parler d'une seule voix sur la scène internationale et peser pour régler, par des moyens diplomatiques, les conflits de la planète (Proche-Orient, Irak, Afrique,...).

* **Les Européens s'engagent à se défendre les uns les autres par une clause de solidarité,** en vertu de laquelle les États membres se doivent assistance mutuelle en cas d'agression extérieure ou d'acte terroriste. La paix entre Européens est ainsi garantie et la sécurité de l'Europe est fondée sur une défense commune.

* **Les décisions en matière de police, de justice, de contrôle des frontières, de droit d'asile ou de poursuite des mafias et des trafics seront facilitées.** Les poursuites judiciaires seront coordonnées. La sécurité des citoyens vis-à-vis de tous les crimes transnationaux (terrorisme, blanchiment, traite des êtres humains,...) en sera considérablement facilitée.

4 - Une Europe plus protectrice

On dit de l'Europe qu'elle s'occupe trop des marchandises et pas assez des citoyens. Le traité leur accorde de nouvelles protections :

* **De nouveaux droits sont créés :** les enfants se verront reconnaître le droit aux soins nécessaires à leur bien-être ; les personnes âgées, le droit à une vie digne et indépendante ; les handicapés, le droit à l'intégration sociale et professionnelle. La lutte contre toutes les discriminations est affirmée.

* **Les libertés essentielles sont garanties :**

- l'impossibilité de faire du corps humain une source de profit et l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains.

- la protection des données à caractère personnel dans les fichiers.

- la liberté de pensée, de conscience et de religion, le droit à l'objection de conscience.

- l'abolition de la peine de mort sur tout le continent européen.

* **Le pluralisme est protégé :**

- la concentration des médias pourra être contrôlée.

- le droit syndical est garanti comme le droit à la négociation dans l'entreprise.

- la diversité culturelle et linguistique est affirmée.

- l'exception culturelle est préservée.

* **L'Éducation et l'accès à la formation continue deviennent des droits fondamentaux.** La gratuité de l'enseignement obligatoire est réaffirmée.

5 - Une Europe plus efficace

On dit que l'Europe, élargie désormais à 25, est difficile à maîtriser. Le traité améliore son fonctionnement et donne à la France les moyens de peser davantage :

* **Le traité constitutionnel permet de lever les risques de blocage de l'Union à 25.** Les décisions pourront être prises par le Conseil européen à la majorité qualifiée. Celle-ci sera atteinte quand 55 % des pays représentant 65 % de la population se seront prononcés favorablement. Cette solution permettra d'en finir avec l'un des défauts majeurs du traité de Nice : la sur-représentation des petits pays. Refuser la Constitution, c'est prendre le risque de la paralysie.

* **Le poids de la France, avec le nouveau traité constitutionnel, passera à 13 %** (contre 9 % aujourd'hui). Les 6 pays fondateurs de l'Europe représenteront à eux-seuls une majorité des voix, ce qui fera d'eux le vrai moteur de la construction européenne.

* **Le traité constitutionnel donnera aux responsables politiques les moyens d'agir.** L'Europe fonctionnera désormais sur la base de majorités politiques claires. Les présidents de la Commission, du Conseil et du Parlement dépendront des élections et auront le temps de mettre en œuvre leurs orientations.

* **Tous les prochains élargissements seront soumis à la décision unanime des pays membres.** Et un référendum devra même être organisé en France sur les futures adhésions.

* **Le traité constitutionnel sera plus facilement révisable que les traités précédents.**